



Conférence de presse du 17 mai 2011

Non à l'impôt médiatique: "Bye Bye Billag!"

par Francisca Brechbühler, initiatrice "Bye Bye Billag", Zurich

En 2015, la redevance de réception radio/télévision deviendra un impôt médiatique. Cela signifie que chaque ménage et chaque entreprise devra payer la redevance indépendamment du fait que les programmes sont consommés, voire reçus. Nous refusons ce principe.

Le premier pas de la redevance obligatoire vers l'impôt médiatique a déjà été franchi en septembre 2008 lorsqu'internet et les smartphones ont été ajoutés à la liste des récepteurs imposés. L'OFCOM a qualifié de récepteur des appareils multifonctionnels bien que ceux-ci ne servent pas en premier lieu à la consommation de programmes de radio ou de télévision. Le problème, c'est qu'internet et les smartphones sont beaucoup plus présents notamment chez les jeunes citoyennes et citoyens que les récepteurs radio et TV déclarés. Cela prouve à quel point l'extension du cercle des redevables est lucrative pour la société Billag.

Bye Bye Billag

Pour protester contre cette nouvelle réglementation et les "redevances obligatoires" qui en résultent, j'ai fondé avec Michael Caviglia le groupe Facebook "Bye Bye Billag" dans l'idée de lancer une initiative populaire pour des redevances radio/TV socialement supportables et pour remplacer Billag par un système d'encaissement transparent et efficient au niveau des coûts. Le succès populaire de notre action fut imposant: en quelques semaines seulement nous avons enregistré plus de 30 000 membres Facebook. Un raz-de-marée médiatique a suivi qui a également déclenché d'utiles discussions au niveau politique. Nous avons cependant dû reporter le projet d'initiative populaire, car nous ne disposions pas des moyens financiers et personnels nécessaires à la gestion et à l'attestation des signatures récoltées.

J'ai découvert en Natalie Rickli et Gregor Rutz deux experts médiatiques qui se battent également contre les redevances excessives, contre le mandat de service public toujours plus large que se donne la SSR et contre les pratiques de la société Billag. Il était logique que nous réunissions nos forces. C'est ainsi qu'est née la pétition "Monstre des redevances", soit "Redevances radio/télévision: 200 francs c'est assez", que Natalie Rickli et moi-même avons lancée en janvier 2011.



Qu'est-ce que le service public?

Selon notre conception des choses, le mandat de service public consiste à garantir des programmes et des offres que les entreprises privées ne peuvent pas assumer. Or, aujourd'hui l'offre de la SSR comprend 18 chaînes de radio et 8 de télévision et les services en ligne sont constamment étendus. Ce n'est certainement pas l'idée du service public que de permettre à la SSR de concurrencer les médias privés par une abondance d'émissions de divertissement, de programmes de niche et d'offres en ligne et que le peuple soit de surcroît contraint de financer ce combat d'élimination par un impôt caché!

Détail particulièrement choquant, non seulement les redevances sont élevées, mais en plus la SSR étend constamment son volume publicitaire (rapport actuel redevances/publicité: environ 70/30). Une fois de plus, les producteurs privés sont concurrencés et le citoyen doit accepter, à côté des redevances obligatoires, un accroissement de la durée publicitaire sans avoir la possibilité d'intervenir. En effet, le peuple ne peut se prononcer ni sur les programmes, ni sur le montant des redevances, les deux étant du seul ressort du Conseil fédéral.

Peut-on encore empêcher l'impôt médiatique?

Dès 2015, nous n'aurons plus le droit de décider si nous voulons ou non consommer des programmes radio/TV et payer la redevance correspondante. Pourtant, une redevance est par définition perçue pour une prestation que le citoyen peut demander ou à laquelle il peut renoncer. La différence entre redevance et impôt réside donc dans le libre choix.

A la suite du changement de système projeté pour 2015, nous serons donc soumis à un véritable impôt médiatique, car il ne sera plus possible de se libérer de l'obligation de payer la redevance. Il existe pourtant des milliers de personnes en Suisse qui renoncent sciemment à la radio et à la télévision. Il est totalement injuste de vouloir tout de même les faire passer à la caisse! Je suis heureux que Natalie ait décidé de se battre au Parlement contre ce projet en exigeant que les personnes, qui font la preuve qu'ils ne consomment ni radio, ni TV, soient libérées de la redevance.

Le maintien de Billag est indéfendable

Le Conseil fédéral maintient néanmoins dans un premier temps le dispositif d'encaissement Billag, filiale à 100% de la SSR, qui réalise des bénéfices par millions en faisant rentrer les redevances. A mon avis, cette manière de faire est non seulement un affront, mais elle est aussi une contradiction en soi: des impôts ne peuvent pas être perçus par des entreprises privées à but lucratif. Il existe certainement des procédés d'encaissement nettement moins chers. Une possibilité consisterait à percevoir la redevance en même temps que la facture d'impôt.

Ayant reçu plus de 143 000 signatures, la pétition "200 francs c'est assez" confirme que les citoyens suisses n'acceptent plus de payer les redevances les plus élevées d'Europe pour un service public boursoufflé, pas plus qu'ils n'admettent la constante extension des programmes et du volume publicitaire. La population a aussi du mal à comprendre pourquoi la service d'encaissement Billag touche 57 millions de francs pour nous envoyer les factures à la maison.

Si le changement de système devait intervenir en 2015, nous refuserons de payer plus de 200 francs par ménage pour ce soi-disant service public. Nous demandons que l'on mette fin à cette folie des redevances, que l'on élimine ce monstre des redevances!